

Les besoins de logement des familles monoparentales autochtones hors réserves au Canada

Introduction

Au Canada, beaucoup de familles monoparentales ont des revenus faibles et éprouvent des besoins impérieux de logement. Cependant, chez les familles monoparentales autochtones, faibles revenus et besoins de logement sont la norme. Le présent numéro du *Point en recherche et développement* présente un survol des conditions de logement de cette population et des causes de leurs besoins impérieux dans ce domaine. Une attention particulière sera portée aux jeunes femmes vivant en milieu urbain puisque leurs problèmes de logement semblent les plus sérieux.

Les données

L'information et les données contenues dans ce numéro proviennent principalement de tableaux spécialement créés à l'aide des deux plus riches et complètes sources d'information disponibles sur les conditions de logements des Autochtones au Canada : l'*Enquête auprès des peuples autochtones* et le Recensement de 1991. Pour évaluer les besoins de logement des familles monoparentales habitant à l'extérieur des réserves, on a appliqué à ces données les normes de logement du modèle des besoins impérieux de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On considère qu'un ménage éprouve des besoins impérieux de logement si ses conditions de logement sont en deçà des normes en matière de taille, de qualité ou d'abordabilité et que son revenu ne lui permet pas d'habiter un logement locatif qui respecterait ces mêmes normes.

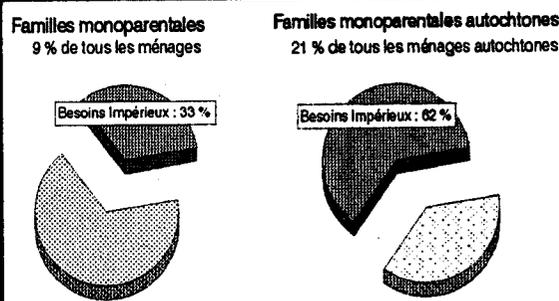
Résultats

Portrait général

Chez les ménages autochtones vivant hors réserves, on trouve davantage de familles monoparentales et davantage de ménages aux prises avec des besoins impérieux de logement que dans le reste de la population canadienne. La figure 1 montre qu'en 1991, plus d'un ménage autochtone hors réserve sur cinq est dirigé par un seul parent et que 62 % de ces familles monoparentales autochtones éprouvent des besoins impérieux de

62% des
familles
monoparentales
autochtones
vivant hors
réserves
éprouvent des
besoins
impérieux de
logement

Figure 1 : Proportion de familles monoparentales et niveau de besoins impérieux parmi les ménages autochtones et l'ensemble des ménages canadiens.



This publication is also available in English under the title *Housing Need Among Off-reserve Aboriginal Lone Parents in Canada*.

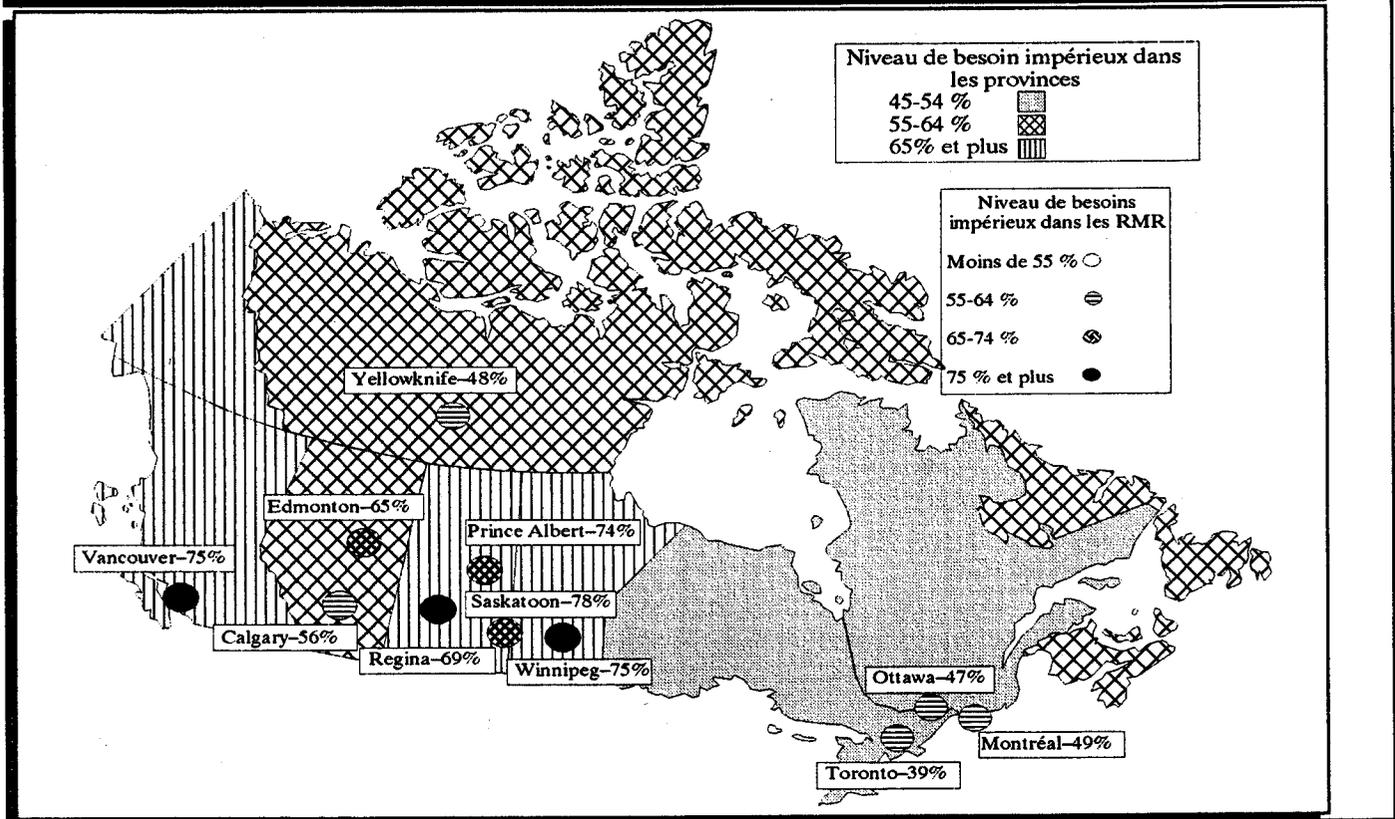
Le revenu moyen des familles monoparentales autochtones correspond à un tiers du revenu des autres ménages canadiens et 60% de ces familles ont un faible revenu.

logement. En tout, 40 355 familles monoparentales autochtones habitaient à l'extérieur des réserves en 1991; de ce nombre, 29 940 vivaient dans des conditions de logement inadéquates. La proportion de ménages éprouvant des besoins impérieux de logement est particulièrement élevée parmi la grande majorité de ces ménages qui sont dirigés par des femmes, de moins de 55 ans, qui vivent dans de grandes et de petites villes. Soixante-douze pour cent de ces mères de familles monoparentales éprouvent des besoins impérieux de logement : ces femmes dirigent les trois quarts de toutes les familles monoparentales autochtones dont les conditions de logement sont inadéquates

Les facteurs socio-économiques influençant les besoins de logement

Les familles monoparentales autochtones sont davantage susceptibles d'éprouver des besoins impérieux de logement en raison de la très grande faiblesse de leur revenu. Le revenu moyen de ces ménages représente les deux cinquièmes de celui des autres ménages autochtones et seulement le tiers de celui des autres ménages canadiens. Plus de trois sur cinq sont en deçà du seuil de faible revenu, tel qu'il est défini par Statistique Canada. Ces données reflètent le faible niveau de participation au marché du travail, une prédominance de femmes occupant des emplois faiblement payés, les écarts de salaires selon le sexe et aussi, très souvent, la présence d'un seul salarié dans le ménage. Seulement un tiers des parents de familles monoparentales de moins de 55 ans travaillent, et de ce groupe, une forte minorité occupent un poste faiblement payé dans le secteur de la vente et des services. Le faible taux d'activité de cette main-d'oeuvre et les emplois mal rémunérés traduisent à leur tour le faible niveau d'études atteint par les chefs de familles monoparentales autochtones, de même que le grand nombre de cas où le parent est jeune et élève des enfants en bas âge.

Figure 2 : Niveaux de besoins impérieux de logement par région et dans les grandes régions métropolitaines de recensement



Les autres facteurs influençant les besoins impérieux de logement

D'un bout à l'autre du pays, de fortes proportions de familles monoparentales autochtones éprouvent des besoins impérieux de logement - le niveau le plus bas se trouvant au Québec (juste un peu moins de la moitié) et le plus élevé en Saskatchewan (72 %) [figure 2]. C'est dans les secteurs urbains du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique que l'on trouve les plus fortes proportions de familles monoparentales autochtones éprouvant des besoins impérieux de logement - les sommets étant atteints à Winnipeg, à Saskatoon et à Vancouver. Dans toutes les grandes villes du Manitoba et de la Saskatchewan, les bas revenus sont le facteur prédominant. À Vancouver, les revenus plus élevés sont plus qu'effacés par la cherté des frais de logement. Si l'on rencontre moins de familles monoparentales dans les milieux ruraux et que les conditions de logement sont meilleures, les familles monoparentales représentent tout de même un ménage autochtone sur six et un quart des ménages qui sont aux prises avec des besoins impérieux de logement.

La proportion de ménages vivant dans des conditions de logement inadéquates est particulièrement élevée chez les Indiens inscrits et les Métis (64 et 65 % respectivement). On rencontre également une plus forte proportion de femmes chefs de famille monoparentale chez les Indiens inscrits que les autres Autochtones. Les familles monoparentales d'Indiens inscrits et de Métis se concentrent surtout dans les secteurs urbains du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. En milieu rural, une très forte proportion de familles monoparentales inuit dirigées par des femmes éprouvent des besoins impérieux de logement (72 %), ce qui reflète la situation d'une grande majorité de ces ménages : faible revenu et logement surpeuplé par une famille étendue. Le niveau de surpeuplement est plus important dans les Territoires du Nord-Ouest, où juste un peu moins de la moitié des familles monoparentales inuit éprouvent des besoins impérieux de logement et vivent dans un logement trop petit.

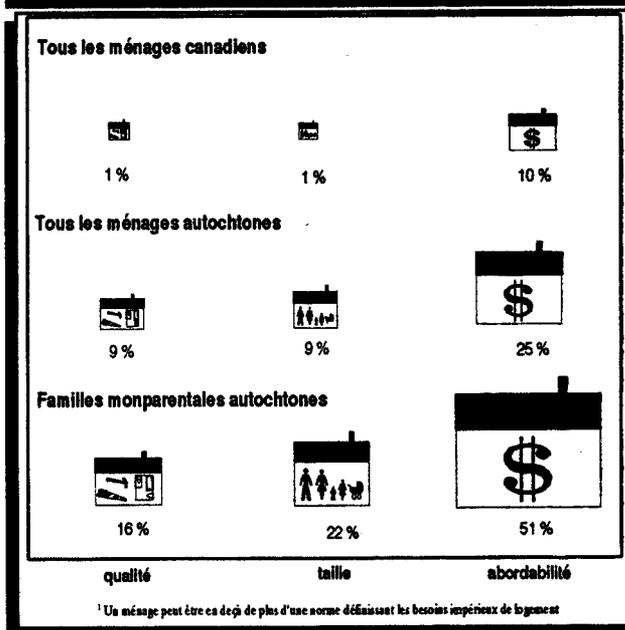
Soixante-dix-sept pour cent des familles monoparentales autochtones sont locataires et, de ce groupe, 69 % éprouvent des besoins impérieux de logement. De plus, on trouve tout de même 38 % de familles ayant des conditions de logement inadéquates, même parmi les familles monoparentales qui sont propriétaires. On trouve les plus fortes proportions au pays de ménages aux prises avec des besoins impérieux de logement parmi les familles monoparentales autochtones dirigées par une jeune femme et louant un logement dans les secteurs urbains de Winnipeg, de Saskatoon, de Prince Albert, de North Battleford et de Vancouver.

Composantes du besoin en matière de logement

Un peu plus de la moitié des familles monoparentales autochtones éprouvent des besoins impérieux de logement parce qu'elles n'ont qu'un faible revenu et consacrent plus de 30 % de celui-ci à leur logement (voir figure 3). Un autre 22 % de ces ménages monoparentaux ont des besoins impérieux et habitent un logement surpeuplé. Une majorité de ce dernier groupe éprouve aussi un problème d'abordabilité. Beaucoup de chefs de familles monoparentales autochtones acceptent ce surpeuplement pour pouvoir partager avec d'autres leurs frais de logement. On constate davantage de problèmes d'abordabilité et souvent de graves problèmes de surpeuplement parmi les locataires vivant en milieu urbain. Un peu

51% ont des besoins impérieux de logement et habitent un logement inabordable. 22% ont des besoins impérieux et vivent dans un logement surpeuplé.

Figure 3 : Proportion des ménages en deçà de normes particulières et avec des besoins impérieux de logement, tous les ménages canadiens, ménages autochtones et familles monoparentales autochtones



moins des deux tiers de ce dernier groupe éprouvent des besoins impérieux de logement et des problèmes d'abordabilité. Plus d'un quart des locataires urbains sont en deçà des normes dans plus d'une catégorie, dans la plupart des cas, l'abordabilité et la taille du logement.

Conclusion

Lorsque l'on considère les familles monoparentales autochtones, il est très probable que celles-ci éprouvent des besoins impérieux de logement. Cette forte probabilité découle principalement du faible revenu dû aux inégalités que vivent les femmes et les Autochtones en général, sur le marché du travail et dans d'autres domaines. Ces inégalités sont amplifiées par leur faible niveau de scolarité et l'incapacité de beaucoup de ces parents de se joindre à la population active en raison de leurs responsabilités familiales. Il n'est donc pas surprenant de constater que l'abordabilité est un problème prédominant dans cette population.

Une très forte proportion des familles monoparentales autochtones éprouvent des besoins impérieux de logement, quelle que soit la région du pays où elles résident. Dans les secteurs urbains du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, qui accueillent la majorité des familles monoparentales autochtones, plus de sept ménages sur dix ont des besoins impérieux de logement, une proportion qui atteint huit sur dix chez les locataires.

Ce numéro de *Le point en recherche et développement* a été publié grâce à un programme de recherche collective qui vise à mieux comprendre les conditions de logement actuelles des Autochtones au Canada. L'information provient d'études approfondies portant sur les Autochtones et leurs conditions de logement à l'échelon du pays.

Pour obtenir plus de renseignements sur le contenu de ce numéro, communiquer avec John Engeland, Division de la recherche, par téléphone au (613) 748-2799 ou par courrier électronique à l'adresse : jengelan@cmhc.e-mail.com

La SCHL effectue et finance une vaste gamme de projets de recherche portant sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Ce numéro de *Le point en recherche et développement* fait partie d'une série de documents qui vise à informer le lecteur sur la nature et l'étendue de ces activités.

Pour obtenir plus de renseignements sur la recherche en matière de logement ou pour commander une de nos publications, communiquer avec :

Le Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau C1-200
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Tél. : 1-800-668-2642

Récents numéros de la série *Le point en recherche et développement* :

- Numéro 26** Coûts de l'infrastructure associés aux approches traditionnelles et nouvelles en matière d'aménagement
- Numéro 27** Les conditions de logement chez les peuples autochtones au Canada
- Numéro 28** Perspectives à long terme du logement : augmentation des ménages de 1991 à 2016
- Numéro 29** Les services écoénergétiques et le secteur résidentiel
- Numéro 30** La collectivité intégrée : une étude des nouvelles normes d'aménagement foncier
- Numéro 31** Les conditions socio-économiques et de logement des familles monoparentales - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 32** Les conditions socio-économiques et de logement des jeunes couples - Profil tiré du Recensement 1991
- Numéro 33** Les conditions socio-économiques et de logement des familles immigrantes - Profil tiré du Recensement 1991

La SCHL n'est pas responsable des dommages, des pertes ou des dépenses résultant de la publication de ce document.